



Louis de Halluin

Ascendant ☉
Allié ○

Seigneur de Piennes, de Bugenhout et de Maignelay
Comte de Guines
Gouverneur général de Picardie en 1512



A gauche, Louis d'Halluin en prière (détail de l'enluminure *L'annonciation* dans un parchemin des années 1500 conservé à la bibliothèque californienne de San Marino (site de Jean-Luc Deuffic)

La famille *van Halewijn* dont le nom fut francisé en *d'Halluin* tire son origine de la ville de ce nom en Flandres¹.

D'une famille dont les membres avaient jusque là été attachés aux ducs de Bourgogne et avant eux aux comtes de Flandre, Louis d'Halluin est le premier membre de cette maison à venir s'installer en France et plus précisément en Picardie.

Fils de Josse², souverain bailli de Flandre et de Jeanne de la Trémouille³, il est apparenté par son père à la famille de Bruges la Gruthuse, une des plus puissantes du comté, et, par alliance, à

¹ Les nombreuses façons d'orthographier ce nom rendent les recherches compliquées. On trouve en effet Hallwin, Halluin, Hallewin, Halewijn ...

² Les chroniques de sire Jean Froissart nous racontent comment messire Josse de Hallewin, chevalier, fut occis devant Gand à un passage nommé le Long-Pont (livre II, chapitre 1er, page 136).

³ Se prononce (et se trouve souvent écrit) Trémoille

Philippe de Commynes⁴. Par sa mère, il est cousin de Philippe de Crèvecoeur, connu sous le nom de maréchal d'Esquesdes.

Né vers 1450, sa jeunesse a dû se dérouler dans les cours de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Son père meurt en 1470 et est enterré dans le couvent de Piennes qu'il avait fondé.

Le 14 octobre 1468 à Péronne, Charles le Téméraire force Louis XI à renoncer à toute suzeraineté sur la Flandre. En janvier 1471 ce roi rouvre les hostilités en s'emparant des villes picardes. Le Téméraire riposte par le siège d'Amiens où le nouveau seigneur de Piennes [ou pour mieux dire de Peene en Flandre, châtelain de Cassel] se signale. Toujours au service de ce duc, il se trouve en juin 1472 au siège de Beauvais où l'armée du duc est repoussée par Jeanne Hachette⁵.



*Le siège de Beauvais en 1472 par François Louis Joseph Watteau (musée des Beaux-Arts de Valenciennes)
- Source base Joconde -*

En 1474 Louis de Halluin est chambellan et capitaine de cinquante lances au service de ce prince⁶. Il le suit dans sa conquête de la Lorraine et se trouve au siège de Neuss (Rhénanie) où il est mis en échec une nouvelle fois.

Il prend également part aux guerres de 1476 contre les Suisses avec lesquels le roi avait resserré son alliance. Durant ces guerres plusieurs membres de sa famille sont tués.

⁴ Philippe de Commynes (1447-1511) diplomate et historien français dont les Mémoires constituent un document essentiel sur les règnes de Louis XI et Charles VIII. Il était issu d'une famille de hauts dignitaires de la cour de Bourgogne.

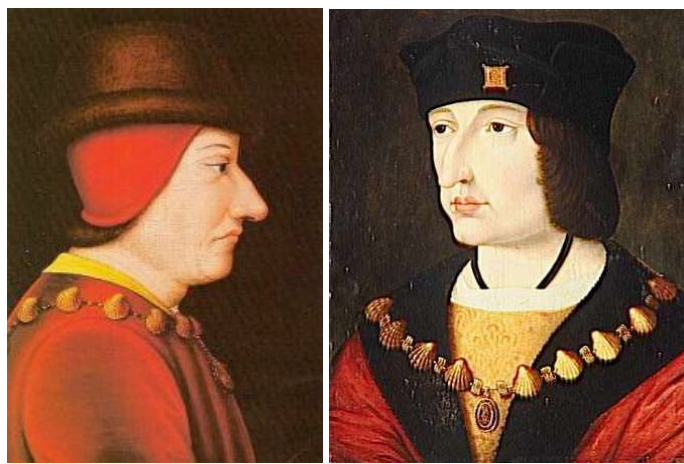
⁵ En 1472, Charles le Téméraire envahit le nord du royaume de France, aidé par Jean II d'Alençon. Après avoir tout balayé sur son passage, il mit le siège devant Beauvais. Selon la tradition, Jeanne Laisné, une jeune habitante de la ville, saisit une hache pour repousser un Bourguignon qui sautait de son échelle d'assaut. Enhardies, les femmes de la ville portent poudre et armes aux combattants, jetant elles-mêmes sur les assaillants des pierres ou de l'huile bouillante. Les 80 000 assaillants furent ainsi repoussés, et l'avancée de Charles le Téméraire en France fut stoppée net. (article de Wikipedia).

⁶ Mémoires de Philippe de Comines [sic] page 180

En 1477, après la mort de son père à Nancy, au cours d'une bataille contre le duc de Lorraine, Marie de Bourgogne, héritière de Charles le Téméraire, épouse Maximilien 1^{er} de Habsbourg et lui apporte en dot les Pays-Bas bourguignons et la Franche-Comté. Le seigneur de Piennes reste fidèle à la duchesse de Bourgogne tandis que son cousin d'Esquerdes⁷ prend le parti du roi de France et conduit les armées françaises à travers l'Artois.

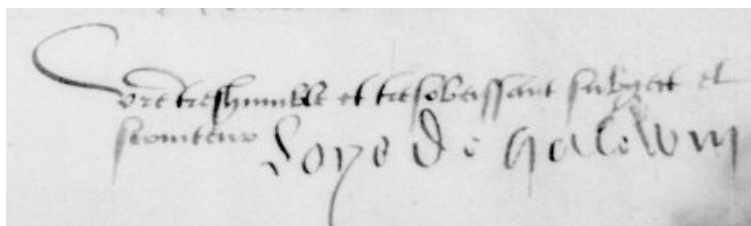
Assiégé dans Saint-Omer⁸ dont il est le capitaine, Louis d'Halluin est fait prisonnier et connaît les prisons de Louis XI comme son parent Louis de Bruges-la-Gruthuse. Comme lui, il se rallie à ce prince dont le grand talent était de séduire les sujets des princes ses rivaux⁹. Le roi attira celui-ci à son service et le fit son chambellan¹⁰. Il fut également nommé à l'office de capitaine de Montlhéry, avec tous les fruits de cette châtellenie, par lettre du 14 mars 1480 et fait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Le 30 août 1483, le roi Louis XI meurt au château de Plessis-les-Tours et son fils lui succède à 13 ans sous le nom de Charles VIII.



Les rois Louis XI le prudent et Charles VIII l'affable

En 1484, Louis, chambellan de Charles VIII, déjà propriétaire à Auteuil, achète au président de la Driesche le bel hôtel parisien de la rue des Charités-Saint-Denis, dit *hôtel d'Hercule* à cause de ses peintures intérieures et même extérieurs, représentant les exploits du héros. Il ne le conserva que neuf ans.



Signature de Loys de Halluin sur une lettre au Roi (21 avril 1484)

⁷ Philippe de Crèvecœur, maréchal de France en 1486. Après la mort du duc de Bourgogne, il passe au service de Louis XI qui le maintient au gouvernement de la Picardie avec le collier de l'ordre de Saint-Michel.

⁸ *Saint-Omer, où commandait Philippe de Béveren, fils du grand bâtard de Bourgogne, et le commandeur de Chantereine, servait de place de retraite à une quantité d'hommes d'armes et de gens de guerre, qui parcouraient le pays par grandes troupes, pillant et brûlant tout sur leur passage, arrêtant les convois, mettant en déroute les détachements de l'armée du roi (...)* Grâce à la fermeté de ces deux capitaines, Saint-Omer résista à toutes les attaques des Français. (Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois par le baron de Barante page 294)

⁹ Encyclopédie méthodique par une société de gens de lettres, de savans et ... Page 282)

¹⁰ *ibid*

La défection de cette famille, que les ducs de Bourgogne avaient comblée de titres et d'honneurs, fut punie par la confiscation des biens qu'elle possédait aux Pays-Bas. Buggebhout fut donné, en 1484, à Charles de Halewyn. *Toutefois cette cession n'était que temporaire car, lorsque la paix fut rétablie entre les maisons de France et de Bourgogne, l'empereur Maximilien autorisa le sire de Piennes à se déshériter de la seigneurie de Buggebhout en faveur de son fils aîné Philippe, par devant la cour féodale du comte de Nassau. Les deux familles rivales de la famille de Halluin n'en continuèrent pas moins à se disputer la possession du village. Un accord fut enfin ménagé, entre Françoise de Bourgogne [dite de Clèves] veuve de Philippe de Halluin et sa belle fille Louise, dame de Crèvecoeur, femme d'Antoine de Halluin, d'une part et Jacques de Halenyn, fils de Charles, en faveur de qui sire Antoine Sucket, conseiller de l'empereur, avait relevé Buggebhout le 5 mars 1522*¹¹.

Avec son cousin d'Esquerdes, il rentre à la tête de l'armée française dans Gand en 1485, et protège la frontière nord du royaume, lors des guerres de Bretagne. Charles VIII lui donne le gouvernement de Béthune en 1486¹². En 1489 on le retrouve chargé de l'escorte du roi Charles VIII, qui se rend en pèlerinage à Embrun.

Bien qu'il soit nommé en 1492 gouverneur de Béthune, il est souvent à la cour où le roi le charge de quelques missions diplomatiques telle, cette même année, celle où il conduit au roi les ambassadeurs milanais, venus demander l'alliance de la France contre le roi de Naples ; c'est le début des guerres d'Italie.

Par contrat du 25 juin 1493, le roi acheta à son chambellan l'hôtel Hercule, *avec tous les meubles de fer et de bois qui s'y trouvaient*, moyennant la somme de dix mille livres. Dans le rapport de cette transaction son nom est Louys de Halermin, chevalier, sieur de Piennes, conseiller et chambellan du Roi de France, Charles VIII.

En 1494 il accompagne le roi Charles VIII en son voyage à Naples : *Le duc Louis d'Orléans, comme aurore précède le soleil, estoit son précurseur, conducteur de plusieurs navires et galères ; le seigneur de Piennes et le baillly de Dijon menaient par terre grand nombre de Suisse*¹³.



Entrée de Charles VIII à Naples, le 12 mai 1495 / Feron Eloi Firmin – Châteaux de Versailles et du Trianon

¹¹ Histoire des environs de Bruxelles d'Alphonse-Jules Wauters page 113

¹² RP Anselme III 912

¹³ Chroniques de Jean Molinet - 1494 -p 25

Lors de cette expédition il commande un corps d'armée qui longe la côte méditerranéenne et le 8 septembre 1494, il remporte, avec le duc d'Orléans la victoire de Rapallo ; il fait partie du conseil de guerre avec le maréchal de Gié, le cardinal Briçonnet et Etienne de Vesc. *A son arrivée [à Pise] furent envoyez au devant de luy [Pierre de Médicis] monseigneur de Piennes, natif du pays de Flandres, et chambellan du roy, notre sire¹⁴ ... Louis de Piennes avait espéré que le roi lui accorderait la souveraineté de Pise. La facilité avec laquelle plusieurs tyrans italiens, sans talent, et souvent sans naissance, parvenaient à la souveraineté de quelques villes, avait enflammé l'ambition de beaucoup de généraux français¹⁵.*

A Naples, lors du couronnement de Charles VIII, il fait office de maître de cérémonie. Lors de la retraite, il commande les Suisses, qu'il maintient hors de Rome et lors de la bataille de Fornoue (6 juillet 1495), il est habillé comme le roi, afin que celui-ci ne soit pas reconnu dans la mêlée¹⁶. Le lendemain Comines recommença les négociations que la bataille avait interrompues. Le roi lui donna pour adjoints le cardinal Brissonnet, le maréchal de Gié et le seigneur de Piennes, son chambellan.



Bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495
Feron Eloi Firmin – Châteaux de Versailles et du Trianon

¹⁴ Mémoires de Philippe de Comines – entrée pour l'année 1494

¹⁵ Machiavel d'Artaud de Montor - chapitre premier - p 23 - année 1495

¹⁶ A la bataille de Fornoue (Fornovo), dit un chroniqueur, il fut un des six chevaliers que le Roi choisit pour combattre auprès de sa personne, revêtus d'habits semblables aux siens. Dans son Histoire Universelle, Cesare Cantu écrit : *Le danger parut si grave que neuf guerriers se vêtirent comme le roi pour détourner les coups dirigés contre sa personne, et lui-même fit un vœu à Saint Denis et à Saint Martin (...).* Dans son Histoire de Charles VIII, Philippe Paul Segur raconte page 255 : *C'est pourquoi, afin de donner la bricole aux ennemis, ses preux, tels que de Ligny, le bâtard de Bourgogne, de Piennes, Montberon, d'Archiac et ses mignons, contrefirent chacun, du mieux qu'ils purent, l'habillement du roi et sa monture.*

Le 10 octobre 1496 il est nommé gouverneur des villes de Péronne, Roye et Montdidier. En 1498, le roi Louis XII succède à son cousin Charles VIII mort accidentellement sans enfant survivant : lors des obsèques, le seigneur de Piennes tient le drap d'or au-dessus du cercueil du roi¹⁷ avec trois autres chambellans.

En juillet, lors de l'entrée de Louis XII à Paris, Louis de Halluin se trouve à la droite du roi, qui l'honore de la même confiance que son prédécesseur et lui confie plusieurs missions diplomatiques, telle la négociation en Allemagne, en 1501, de l'investiture du duché de Milan reçue du roi des romains¹⁸. En 1502 une diète fut convoquée à Francfort pour recevoir avec solennité l'hommage du roi de France pour le duché de Milan. *Le seigneur de Piennes devait représenter Louis XII. L'empereur Maximilien ne parut pas au jour convenu et de Piennes protesta contre cette insulte*¹⁹.

C'est cette même année 1501 qu'il achète la seigneurie de Maignelay en Beauvaisis [actuel Maignelay-Montigny], dont il reconstruisit l'église et modernisa le vieux château²⁰.

En 1506, il est à Blois où il annonce aux ambassadeurs de Maximilien la rupture des fiançailles entre Claude de France et Charles de Luxembourg (futur Charles Quint). Le 3 mai, il donne en partage à son fils Philippe les terres de Piennes, de Bugenhout, de Basserode, de Saint-Amand, de Maignelay et de Royaucourt.

En 1512, à la mort de Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse, il est nommé gouverneur général de la Picardie²¹ et à ce titre, accueille en 1514, Marie d'Angleterre la troisième femme de Louis XII.



*Louis de Bruges*²²

¹⁷ (...) *Puis il y aura quatre chambellans, qui porteront chacun un des bords du drap d'or, et vestus de leursdits chaperons. Et sont choisis pour ce faire messeigneurs de Bouchaige, de piennes, le sénéchal de Beaucaire et Phlippe du Moulin.* (Souvenirs historiques des résidences royales de France - Jean Vatout - page 418)

¹⁸ Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI^e siècle par M. Le Gay - Préface "agents diplomatiques français"

¹⁹ Histoire de France de Pierre Sébastien Laurentie p 18

²⁰ Maignelay fut érigé en duché-pairie sous le nom d'Halluin par lettres de mai 1587 en faveur de Charles, seigneur de Piennes, son arrière petit-fils.

²¹ Louis XII le nomma lieutenant-général de Picardie, en 1512, et lui confia, en 1517, le poste de gouverneur des places de Roye, Montdidier et Péronne. (Les hommes illustres du département de l'Oise page 546)

²² Voir fiche le concernant

Cette même année, le roi de France fut averti qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, allié de l'empereur Maximilien, était descendu à Calais avec une grosse armée, pour entrer en son pays de Picardie. Cette excursion contraignit Louis XII de renoncer à l'Italie. Il envoya en Picardie une partie de son armée revenue du Milanais, et fit son lieutenant général le seigneur de Piennes, gouverneur de ce pays. Le 30 juin 1513, le roi Henri VIII débarqua à Calais, précédé du comte de Shrewsbury, qui sur le champ investit Têrouenne à la tête d'un corps de troupes formidable. Henri VIII ne partit pour Têrouenne que le 1er août, escorté par environ dix mille fantassins, tant archers anglais que lansquenets allemands. Il rencontra chemin faisant, près de Tournehem, toute la cavalerie française de l'armée du Nord, forte de douze cents lances et commandée par le sire de Piennes, gouverneur de Picardie. Bayart et presque tous les capitaines français voulaient à l'instant "donner dedans" l'ennemi. Mais le seigneur de Piennes, qui avait charge du roi de ne rien hasarder, mais seulement garder le pays, n'y consentit point, n'osant enfreindre les ordres de Louis XII. Celui-ci, malade de la goutte, ordonna à Louis de Halluin, gouverneur de Picardie et chef de toutes les troupes qui défendaient la province, de pourvoir²³ Têrouenne dont les défenseurs avaient fait savoir au roi qu'ils tiendraient encore longtemps s'ils avaient des vivres et de la poudre, et d'éviter surtout d'en venir à un engagement général. Il suivait en cela le système de son trisaïeul Charles le sage : il pensait que les conquêtes se faisant par les batailles, on devait les éviter pour sauver l'état. Le biographe de Bayart n'est pas tendre avec Louis d'Halluin, écrivant que Bayart *répéta plusieurs fois au seigneur de Piennes " Chargeons les, Monseigneur, nous ne courons aucuns risques ; si nous les ouvrons à la première charge, ils sont rompus et défaits ; si nous sommes repoussés, nous nous retirons sans danger, ils sont tous à pied et nous à cheval."* Mais de Piennes, homme timide et inexpérimenté, auquel le roi avait, par trop d'égards, laissé la conduite de cette guerre, en sa qualité de gouverneur de la province, lui répliqua toujours : *"Monseigneur de Bayart, j'ai ordre, sur ma vie, du Roi notre maître de ne rien hasarder et seulement de garder le pays ; faites ce qu'il vous plaira, mais je n'y donnerai pas mon consentement"*²⁴.

En juin 1513, tandis que le roi demeurait encore dans l'incertitude sur le point où il serait attaqué, il séjournait tour à tour à Paris ou à Blois, ville où il était né mais qu'il aimait beaucoup ; mais lorsqu'il apprit que les anglais arrivaient en force à Calais, quoiqu'il fut malade de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour être plus à portée de Louis de Halluin, seigneur de Piennes, son lieutenant général en Picardie²⁵.

Le 1^{er} janvier 1515, le roi Louis XII meurt à Paris laissant le trône à son cousin et gendre François 1^{er}.



Les rois Louis XII et François 1^{er}

²³ A ceste cause, le Roy avait mandé au seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, et son lieutenant-général en l'armée qu'il assembloit à Blangy-en-Ternois, près de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit refreschissement (Mémoires de Martin du Bellay - 1512 - p 117)

²⁴ Alfred de Terrebase : Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart page 365

²⁵ Mémoires de Bayard, tome XV, ch 57, page 340 rapporté dans l'Histoire des Français de Jean-Charles Sismonde

En 1515, François 1^{er} lui cède le comté de Guines²⁶, ce qui fait que jusqu'à sa mort le 12 décembre 1519, il a la responsabilité de la frontière la plus menacée du royaume avec les Anglais à Calais et les Impériaux en Artois.

Le 22 septembre 1515, la comtesse d'Angoulême lui écrit d'Amboise une lettre, adressée « au gouverneur de Péronne », pour lui annoncer la victoire de Marignan. Dans cette lettre elle qualifie Louis « Mon cousin » et signe la lettre : « Votre bonne cousine, Loyse [Louise de Savoie.] »

En 1517, Louis de Halluin avait perdu son fils aîné Philippe.

Dès sa mort, François 1^{er} séparera les trois fonctions de comte de Guines, Gouverneur de Picardie et de gouverneur de Péronne, Roye Montdidier en les confiant à trois personnes distinctes²⁷.

Ses funérailles dans l'église de Maignelay²⁸ (Oise) dont on a gardé le récit furent somptueuses. La messe fut concélébrée par quatre évêques, plusieurs abbés en présence des ordres mendiants de la Picardie et plus de trois cents Gentilshommes²⁹.

Homme puissant et important, Louis d'Halluin ne cesse d'affirmer sa loyauté envers le roi. Dans l'église de Maignelay qui lui a servi de chapelle funéraire, si le décor des chapiteaux est consacré aux armes de sa famille et à ses devises, les parties hautes sont décorées avec les emblèmes royaux, la fleur de lys, le porc-épic de Louis XII, l'hermine d'Anne de Bretagne, les armes du dauphin et celtes de Claude de France. Il n'hésite cependant pas à s'attirer le courroux de la reine Anne en servant de témoin à décharge lors du procès du maréchal de Gié que la reine voulait faire condamner ou à ordonner des festivités pour les fiançailles de Claude de France et de François d'Angoulême.

Brantôme dit de lui : *M. de Piennes, lequel fut aussy un très sage et bon capitaine, de fort grande et ancienne maison, que le roy aimoit fort et qui le servist en tout voyage. Il fut gouverneur de Picardie, qu'il gouverna très sagement et sans reproche. Après qu'il fut mort, M. de Vendosme eut sa place, si on l'eut creu à la journée des Esperons (la bataille de Guinegate en 1513) ne fust pas arrivé ce qui arriva ; ce que scent bien reprocher le roy à tous, pourquoy ils ne l'avoient creu ; car il en avoit bien veu d'autres, et mesme ceste mémorable bataille de Fornoro*

Serviteur fidèle du pouvoir royal, il n'oublie pas sa famille qu'il place à des postes-clefs de la province. Il a épousé vers 1475 Jeanne de Ghistelles, fille de Jean, seigneur d'Esquelbecq, grand veneur de Flandre et de Jeanne de Bruges - la Gruthuse (armes : de gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe ; les étoiles sont une brisure de cadet), décédée avant son mari car le récit des funérailles de Louis d'Halluin signale qu'au milieu du chœur de l'église de Maignelay se trouvait la « représentation » de feu Madame de Piennes. De son mariage il eut six enfants, trois garçons et trois filles.

Philippe, l'aîné, est mort avant son père en 1517. Il était lieutenant général en Picardie sous le gouvernement de Louis d'Halluin ; il a épousé en 1498 Françoise de Nevers-Bourgogne, fille de Philippe, bâtard légitimé de Nevers et de Marie de Roye ; elle apporte en dot la terre de Quierzy dans l'Aisne. Dame de Bugenhout, de Quierzy, de deux fiefs à Sacy le Grand et Villers sous Catenoy (Oise), elle survivra à son mari et sera inhumée dans l'église de Maignelay en 1541-1542.

²⁶ Bien que Louis n'apparaisse pas dans la liste des comtes de Guines, plusieurs ouvrages mentionnent ce fait, notamment dans les Ecrits inédits de Saint-Simon de P. Faugère, page 413,(...) *et enfin le gouvernement de Picardie en 1512, sous Louis XII qui deux ans après luy donna le comté de Guines.*

²⁷ Le Père Daire et Grégoire d'Essigny prétendent que Louis de Halluin cessa ses fonctions de gouverneur général en 1500, et lui donnent pour successeurs Louis de Roncherolles, Valeran d'Ongnies et Alexandre de Tilques. C'est une erreur. En 1514, Louis de Halluin reçut de nouveau le serment de Jean Batterel, lieutenant général de Péronne, Montdidier et Roye, qui dut le renouveler devant lui en vertu de lettres patentes du roi du 14 janvier 1514. Jean d'Humières, successeur de Louis de Halluin dans la charge de gouverneur général, dit expressément : *Monsieur de Pyennes nostre prédécesseur audit office.*

²⁸ Eglise qu'il passe pour avoir construit

²⁹ Une autre source raconte : *Les évêques de Beauvais, d'Amiens, de Noyon et de Soisson assistaient à ses obsèques, ainsi que les religieux de toutes les abbayes du diocèse de Beauvais. Le cortège était escorté de six cents chevaliers et gentilshommes de Picardie, et l'affluence du clergé était si nombreuse qu'on célébra le même jour six cent vingt-deux messes dans l'église de Maignelay.*

Jean³⁰, le deuxième fils de Louis d'Halluin obtint la terre d'Esquelbecq (Nord). Capitaine du Crotoy en 1527, il s'était marié en février 1506 à Jeanne Mauchevalier, fille de Jacques, seigneur de Goyencourt, Namps au Val Wailly et Velennes, dans le Santerre. Il était échanson ordinaire du roi. Sa descendance s'éteindra en 1660 avec Alphonse d'Hallwin-Piennes, abbé de Séry, qui mourut en odeur de Sainteté.

François d'Halluin, le troisième fils de Louis, fut le plus fastueux. Abbé de Saint Pierre de Chalons, il est nommé en 1502 évêque d'Amiens par une bulle du pape Alexandre VI alors qu'il n'a pas vingt ans ; son beau-frère André de Rambures prend possession de l'évêché en son absence. Nommé abbé de l'abbaye cistercienne du Gard, au diocèse d'Amiens, il se heurte à l'opposition d'un abbé élu par les moines, Jean Porcelet. Celui-ci est mystérieusement assassiné en 1515 et la Gallia Christiana affirme que cet acte fut accompli pour que François d'Halluin eut l'abbaye en commande. En 1507, Louis XII et le pape Jules II l'avait nommé abbé de Corbie mais, là encore, il se heurtera à l'opposition des moines et se désistera, moyennant des compensations financières. Jusqu'à sa mort en 1538 il engagera des procédures contre son chapitre ou les abbayes de son diocèse. Comme d'autres prélats, il sert avant tout à la cour. Il concélébre le mariage de Louis XII à Abbeville en 1514, accompagne François I^{er} à Compiègne en 1516 pour l'ouverture de la châsse de Saint-Corneille et participe aux conciles de Pise en 1511 et de Latran en 1514. Sa piété relative est compensée par un mécénat important, comme c'est le cas pour les prélats de la famille d'Amboise. Il protège Charles de Bovelles, un humaniste picard qui rédige chez lui un commentaire sur l'évangile de Saint Jean et lui dédie ses ouvrages. Il restaure le château de Pernois, demeure des évêques d'Amiens, où comme dans l'église de son père, l'essentiel du décor est constitué par les emblèmes de la famille royale et les armes de la famille d'Halluin. Il fait enluminer les tableaux de la confrérie Notre-Dame du Puy à Amiens, qu'il adresse ensuite à Louise de Savoie, la mère du roi François I^{er}. Il fait construire le cloître des Minimes d'Amiens, participe aux frais des stalles de la cathédrale et de la reconstruction de la flèche. Enfin il se fait élever un somptueux mausolée dans le chœur de la cathédrale, mausolée qui provoqua l'indignation des chanoines, car le sarcophage s'élevait aussi haut que les châsses des Saints Firmin et Honoré, protecteurs de la ville d'Amiens. Ce mausolée fut détruit en 1751 ainsi que les autres tombeaux. On possède enfin de lui un somptueux missel enluminé, en partie manuscrit et en partie imprimé. François d'Halluin se tua lors d'une chasse le 18 juin 1538 et fut inhumé sous une dalle nue dans l'abbaye du Gard.

Les trois filles de Louis d'Halluin s'allièrent à de grandes familles picardes. **Jeanne**³¹, épousa André III de Rambures, sénéchal du Ponthieu et grand-maître des eaux et forêts de Picardie ; ils eurent douze enfants. Ils participèrent à la reconstruction de la chapelle de Rue (80) dont les vitraux portèrent leurs armes et firent construire l'église des Minimes à Abbeville qui abritait leur tombeau. Ils étaient représentés en gisants et sur le sarcophage se trouvaient douze pleurants, leurs enfants, avec leurs noms. La deuxième, **Louise**, épousa Antoine d'Ailly, seigneur de Varennes, de la famille des Vidames d'Amiens et des seigneurs de Picquigny. Quant à la troisième, **Françoise**, elle se maria à Louis de Roncherolles, seigneur de Pont-Saint-Pierre et premier bailli de Normandie. Elle mourut vers 1523, date à laquelle ses entrailles furent inhumées dans le chœur de l'église de Maignelay. Son corps reposait avec celui de son mari dans la collégiale d'Ecouis (Eure) où ils étaient encore représentés en gisants mais le sarcophage était cette fois-ci décoré de vertus et très italianisant. Ce couple nous a laissé encore deux témoignages de son mécénat ; d'abord un livre d'heures enluminé (Arsenal, mss 1191), dans lequel, au folio 103, nous trouvons une très belle représentation des armes de la famille d'Halluin de Piennes et des armes des Ghistelles et enfin un vitrail à la cathédrale de Beauvais, chapelle du Sacré-Coeur où malheureusement les restaurateurs ont remplacé les armes des d'Halluin par celles du chapitre de Beauvais, tout en conservant l'écu de Piennes qu'ils ont placé au milieu de la composition...

³⁰ Jean continue la postérité dont nous descendons

³¹ Ce fut à Jeanne, sa fille, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, que François de Montmorency, fils aîné du connétable Anne, fit une promesse de mariage sans le consentement de son père ; on prétend même qu'il l'aurait épousé clandestinement et rompit ce mariage pour épouser Diane d'Angoulême.

Louis d'Halluin eut enfin deux fils naturels, les bâtards de Piennes et d'Halluin, mentionnés dans le cortège de son enterrement et qu'il confia à son fils l'évêque d'Amiens. L'un d'entre eux, Antoine, chanoine de la Sainte-Chapelle et de Saint Martin de Picquigny, curé doyen de Gamaches fut le premier abbé commendataire de Sery au diocèse d'Amiens. Quand au second, on ignore ce qu'il est devenu, cependant on constate l'apparition vers 1524 d'une famille de Piennes avec des armes semblables à celles de l'écu en abime des d'Halluin, à Rousseloy, dans le comté de Clermont.

Louis de Halluin est mort le 12 décembre 1519 au château de Maignelay. Son héritier pour ses terres de Piennes et de Maignelay sera Antoine d'Halluin, son petit-fils, qui sera grand louvetier de France.



Antoine de Halluin, petit-fils et héritier de Louis, par Clouet



Jeanne de Halluin³², dite Mademoiselle de Piennes, fille d'Antoine, épouse de Florimont Robertet, par Clouet

³² Ses amours avec François de Montmorency et la triste conduite de ce personnage sont très connus :

Ce fut à Jeanne sa fille, & fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, que François de Montmorency, fils aîné du connétable Anne, fit une promesse de mariage sans le consentement de son père; on prétend même qu'il l'avait épousée. Le connétable avait d'autres vues pour l'établissement de son fils et l'accroissement de sa faveur; il voulait lui faire épouser Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, & veuve d'Horace Farnèse.

Le roi & le connétable sollicitèrent le pape Paul IV de relever le duc de Montmorency de sa promesse ; & ce duc, dégouté apparemment alors de mademoiselle de Piennes, ou plus sensible à l'ambition qu'à l'amour, alla lui-même à Rome solliciter cette dispense; mais le pape sollicité d'un autre côté par le duc de Guise, qui voyait d'un œil jaloux le nouveau crédit que la maison de Montmorency allait acquérir par ce mariage, se rendait fort difficile; il avait même d'autres vues : Diane d'Angoulême était veuve d'un prince italien, petit-fils d'un pape; il voulait la remarier à un prince italien, neveu d'un pape; ce pape était lui-même, et ce neveu était un des Caraffes, fils de son frère; soit qu'on démêlât ou non ses motifs, on prit le parti de se passer d'une dispense qu'il faisait trop attendre, & c'est ce qui donna lieu à l'édit de 1556 contre les mariages clandestins; mais cette loi nouvelle ne pouvait annuler un engagement antérieur; on prit le parti injuste de donner à la loi un effet rétroactif, sous le prétexte que l'autorité paternelle, établie par la nature et qui est de tous les temps, était blessé par ces fortes d'engagements. Mademoiselle de Piennes épousa depuis Florimond Robertet, geigneur. d'Alluye & de Frefne, secrétaire d'état. (Jacques-Philibert Rousselot de Surgy : Encyclopédie méthodique par une société de gens de lettres ... page 282)

Relation des funérailles de Louis d'Halluin

L'ordre qui a été tenu aux obsèques et funérailles de feu très excellent chevalier sans reproche, Louis D'Halluin, seigneur de Pienne, conseiller, chambellan ordinaire du roi, chevalier de son ordre, lieutenant général et gouverneur en Picardie, lequel rendit son âme a Dieu le 12 décembre 1519 à 9 heures du soir en son château de Maignelay.

Et premier en ladite nuit à une heure après minuit fut faite la barbe du dit feu seigneur en son lit d'honneur paré richement d'un ciel et dossier de satin blanc tanné et semé de paillettes d'or en broderie et les courtines de même.

Sur ledit lit fut mis le bon feu seigneur richement et honorablement vêtu d'un pourpoint de satin cramoisi, les chausses de fin lin blanc et les souliers de velours, un manteau de drap d'or frisé, bordé de toile d'or en feuillage fait en broderie, une robe de velours cramoisi fourrée de fine martre zibeline, une toque noire, les gants aux mains, le grand ordre du roi au col, sous sa tête deux carreaux de drap noir frisé et sous ses pieds un carreau de velours cramoisi, à l'entour du lit quatre gros cierges brûlant et au pied du lit la croix de la paroisse et le bénitier d'argent et ainsi demeura le reste de la nuit et tout le jour en suivant jusqu'à deux heures de la nuit où plusieurs gens de bien le vinrent voir en faisant à Dieu prières pour lui.

Le mardi fut célébré en l'église paroissiale de Maignelay vigiles, commandaces, trois hautes messes et vingt basses, et fut ordonné par père en Dieu monseigneur d'Amiens, fils dudit défunt, de continuer lesdits services jusqu'au jour de son enterrement, c'est à savoir lesdites vigiles commandaces et trois hautes messes par les chanoines, vicaires et chapelains dudit feu seigneur de Maignelay, après le service qu'ils ont accoutumé de faire du vivant dudit feu seigneur, et les messes basses par les cinq mendiants qui ont été mandés, comme Minimes, Cordeliers, Jacobins et Augustins d'Amiens, et Carmes de Montreuil, de chaque ordre quatre prêtres et un novice qui célébrèrent chacun jour lesdites vingt messes à l'intention dudit feu seigneur, et demeuroient jour et nuit quatre à quatre autour du corps faisant prières et oraisons pour ledit défunt en continuant jusqu'au samedi deuxième janvier en suivant que l'enterrement et le service se feraient en l'église dudit Maignelay.

Le mercredi, à minuit, les médecins dudit feu seigneur et les chirurgiens l'embaumèrent, et après le mirent sur une table en ladite chambre, couvert d'un drap et la croix sur lui, où tout le jour il demeura, et de plusieurs eut prières et oraisons, et fut ordonné jours et nuits quatre hommes d'église disant leur service auprès du corps et les quatre cierges toujours brûlants. Le jeudi suivant fut porté le corps fort révéremment par les quatre gentilshommes de sa maison, en la chapelle haute de l'église dudit Maignelay.

En ce jour fut mis dans un cercueil de plomb et là demeura jusqu'au samedi, dernier jour de décembre qu'il fut porté par lesdits gentilshommes en la chapelle de son château de Maignelay, où lesdits mendiants ont fait le service qui leur a été ordonné comme dessus.

Ladite chapelle étoit tendue de drap noir et autour du corps quatre gros cierges brûlèrent durant tout le temps que le corps fut en la chapelle de l'église.

Les curé, chapelains et paroissiens, de Montigny vinrent en procession chanter en ladite église de Maignelay, vigiles, commandaces et trois hautes messes, pour l'âme du feu bon seigneur qui fut le jeudi 15 décembre.

Le vendredi en suivant, les curé chapelains et paroissiens de Royaucourt vinrent en procession en ladite église de Maignelay, et chantèrent les vigiles, commandaces et messes comme dessus. Le samedi vinrent les religieux de Saint Martin au Bois en procession, et firent un service, vigiles commandaces et trois hautes messes comme dessus.

Le mardi, les curé et chapelains de Ferrières, vinrent et firent vigiles commandaces et trois hautes messes comme dessus.

Le mercredi, les curé et chapelains de Crévecœur, firent le service comme dessus.

Le vendredi vinrent les curé et paroissiens de Dompierre qui firent un service comme dessus.

Après les fêtes de Noël vinrent les curé et chapelains de Coivrel, qui firent un service comme dessus.

Le samedi vinrent les curé et habitants de Roolo, qui firent un service de trois hautes messes, vigiles et commandaces comme dessus.

Et dudit jour samedi fut apporté le corps en la chapelle du château comme dessus est dit, laquelle était tendue en noir, la grande salle d'auprès pareillement, les tables, le buffet et la chambre d'auprès aussi pareillement tendus de drap noir, la table, le buffet et le lit parce que c'étoit la chambre du deuil, les fenêtres étoient fermées et sur le buffet deux flambeaux de cire allumés, et lesdites fenêtres n'ont point été ouvertes depuis le commencement des vigiles jusqu'au lendemain après les services.

L'église paroissiale de Maignelay avoit la ceinture par dedans et par dehors, peinte de noir, de la largeur de deux pieds, assise au-dessous des vitres, et au long de la lizière d'en bas desdites peintures, étoient les platelets où l'on mettoit les cierges de cire qui étoient de pied et demie en pied et demie, par dedans ladite église jusqu'au nombre de quatre cent soixante-quinze du poids de quartron et demie chacun, et au-dessous lesdits cierges joignant la peinture étoit toute ladite église tendue de drap noir, le tour des piliers et du pupitre ou jubé tendus de drap noir, et fournis de cierges à proportion de ladite église.

Le grand autel richement paré d'un grand drap de velours noir et au milieu d'une croix de damas blanc, les parements par haut et par bas de drap d'or noir, la nappe de l'autel avec la serviette pour chanter l'Évangile et par terre devant ledit autel un drap noir.

Au chœur de ladite église étoient préparés plusieurs bancs, tous couverts de drap noir, où se mirent les gentils hommes durant le service.

Au milieu du chœur étoit la représentation du corps de feu madame de Pienne, épouse dudit feu seigneur, que Dieu absolve, couverte d'un grand drap de velours noir, une croix de satin blanc en travers, avec quatre gros cierges de cire brûlante autour.

En la nef de ladite église étoit un refend de bois, et, des bannières depuis le portail jusqu'au refend, tout étoit teint en noir ; dedans ledit refend étoit une chapelle de cinq pieds de large et de neuf pieds de long sous laquelle le corps fut mis, en laquelle il y avoit neuf croix doubles sur chacune croix, neuf cierges à cinq étages de cierges sur ladite chapelle qui étoient au nombre de deux cent cinquante cierges du poids d'un quartron et demie pièce ; à l'en tour de ladite chapelle y avoit par haut et par bas une largeur de velours tout autour, sur lequel velours étoient attachés les écussons timbrés aux armes dudit feu seigneur, et aux quatre coins d'icelle chapelle y avoit quatre gros cierges pesant quatre livres chacun, où étoient fichés les écussons des quatre côtés, dont un a précédé ledit feu seigneur, chacun desdits cierges portant l'un desdits écussons.

Dans ledit refend il y avoit un banc du côté droit, tout tendu de drap noir par haut et par bas, où s'assoioit le deuil, chacun son carreau noir, et du côté gauche étoit un autre banc, couvert de drap noir, pour les seigneurs qui menoient le deuil avec chacun leur carreau de même. Devant ledit deuil, il y avoit un banc de travers, couvert de drap noir, où étoient les maîtres d'hôtel dudit feu seigneur au nombre de quatre, et audit coté gauche, étoient les bancs des seigneurs qui portoient les quatre coins du drap de velours qui étoit sur le corps, et au milieu la chaire du prédicateur couverte de noir.

A travers de ladite chapelle étoit un banc couvert de drap noir, où étoient assis ceux qui portoient les offices, et aux deux côtés de ladite chapelle étoient deux bancs couverts de drap noir pour les porteurs du corps, et au long du refend un banc pour les quatre valets de chambre. Du côté du deuil, et du côté des seigneurs meneurs du deuil un banc pour les officiers de la terre de Maignelay et les médecins.

En la nef d'icelle étoient vingt-deux autels, le tour d'en bas et les parements d'en haut étoient de bouracan noir et au milieu une croix blanche de futaine.

Sur chacun autel deux cierges de cire chacun pesant trois quarterons, et au milieu un blason des armes dudit feu seigneur.

Sur le grand autel quatre cierges de cire blanche, deux de chacun deux livres, et deux autres de chacun une livre, où étoient attachés aux deux grands les armes timbrées dudit défunt, et aux petits les blasons sans timbres.

Au portail de ladite église un drap noir et les blasons timbrés.

Le dimanche premier jour de janvier, le corps dudit feu seigneur qui étoit en la chapelle du château fut couvert d'un grand drap de velours noir et une croix de satin blanc au travers, et sur un carreau de velours cramoisi violet l'ordre de Saint Michel que ledit défunt avoit porté comme chevalier de l'ordre du roi, et furent en ladite chapelle célébrées plusieurs messes par les mendiants et les autres gens d'église.

Ce jour à quatre heures après midi, furent dites vigiles à basse voix par les mendiants, en la chapelle où étoit le corps, et par monseigneur de Beauvais furent dites vigiles en la paroisse, en son habit pontifical, les cierges d'autour le chœur seulement allumés et ceux du grand autel. Le lundi deuxième jour de janvier au matin fut apporté le corps à la porte du château, laquelle étoit tendue de drap noir haut et bas, et de la paille semée devant ladite porte jusqu'à l'église, et pareillement par toute l'église et point en la chambre du deuil.

Ensuite l'ordre qui a été tenu du château à l'église à porter le corps pour plus grande révérence et dévotion considérée la distance du lieu.

Le deuxième jour de janvier 1520, premièrement furent allumées cent torches, chacune pesant deux livres, garnies de blason dont soixante-seize furent assises au partir du château jusqu'à l'église, en deux côtés, par compas et mesure, c'est à savoir la moitié du côté des fossés, et l'autre du côté de la basse-cour, qui ne bougèrent de leur place jusqu'à ce que tout le deuil fut dans l'église, et après furent dans la nef et dans l'église, moitié d'un côté et moitié de l'autre, et fut donné à chacun porteur trois sols et ses dépens, et les autres vingt-quatre torches furent portées par vingt-quatre hommes pauvres, auxquels fut donné chacun une robe et chaperon de drap noir, lesquels marchaient douze d'un côté et douze de l'autre à l'entour du corps, leur chaperon en tête, revêtus de leur robe de deuil.

Après lesdites soixante-seize torches, marchaient les mendiants avec chacun leurs croix. Les Minimes, deux à deux de rang, et la croix par le milieu d'eux.

Après, marchaient les Cordeliers et les Jacobins en l'ordre que dessus.

Après, marchaient les gens d'église des paroisses d'autour de Maignelay avec leurs croix et chacun en leur ordre, à savoir Ferrières, Tricot, Ravenel, Godinvillers, Royaucourt et Montigny.

Après, marchaient les serviteurs dudit seigneur, deux à deux, vêtus de deuil, les chaperons à la gorge l'un d'un côté et l'autre de l'autre.

Par le milieu marchait monseigneur de Beauvais, en son pontifical, la mitre blanche en la tête, et la crosse devant lui.

Après marchaient les quatre maîtres d'hôtel, chacun le bâton noir à la main, deux à deux, le chaperon en la tête, et suivoient le prélat jusques dans l'église.

Item par le milieu desdits maîtres d'hôtel passaient les mendiants, deux à deux, rangés à deux rôles depuis le portail de l'église jusqu'au pont du château.

Après marchaient les officiers, le chaperon en tête, l'un après l'autre.

Le guidon porté par Monseigneur de Renircourt, l'enseigne portée par Monsieur d'Ais, les éperons par Monsieur de Trelon, les gantelets par Monsieur de Rabaudenge, le heaume par Monsieur de la Tour, l'écu double par le batard d'Halluin, l'épée par Monsieur Duplessis, la bannerolle par Monsieur de Guillarn, la bannière par Monsieur de Vually, la cotte d'armes par Monsieur Courteville, l'ordre de Saint Michel sur un carreau de velours cramoisi par le bâtard de Piennes, lequel le prit sur le corps et le porta en l'ordre que dessus, depuis le château jusqu'à l'église, où il fut mis dans la fosse.

Après, fut pris le corps par les gentilshommes ordonnés à le porter, lesquels marchaient avec ledit corps et à l'entour les quatre valets de chambre, et au milieu d'eux les deux médecins, tous en robe de deuil et chaperon en tête.

Les seigneurs qui portoient les quatre coins du drap, Messieurs de Bernieux, de Hames, de Henneviller et de Varrenac.

Après marchoient le grand deuil et les meneurs, l'un après l'autre, en l'ordre qui suit. Premier, Monseigneur d'Amiens, mené par le maître d'hôtel de Monsieur de Vendôme, représentant ledit Monsieur ; Monsieur Oelbecq par Monseigneur de Noyon ; Monsieur de Buguenoy par Monseigneur de Beauvais ; Monsieur de Vuelly par Monseigneur de Soissons ; Monsieur de Rambures par le comte de Nelle ; Philippe de Huqueville par Monsieur de Mouy. Après ledit deuil marchoient le abbés de Saint Josse, de Saint Martin au Bois et de Saint Just. Après marchoient les chevaliers, capitaines et gentilshommes de Picardie, au nombre de deux à trois cents et de six cents chevaux.

Et quand ladite compagnie eut ainsi marché jusqu'à l'église, nul ne prit sa place jusqu'à ce qu'il fut dit par le capitaine de Montdidier et le seigneur de Châtillon, maîtres des cérémonies. Le service du jour et office fut fait

La première messe par Monseigneur de Soissons, la seconde par Monseigneur de Noyon et la troisième par Monseigneur de Beauvais, où le deuil vint en ordre que dessus. Les offices de diacre et de sous diacre par messieurs les abbés de Saint Josse et de Saint Just. A l'offrande, après que le diacre et le soi diacre eurent baisé les doigts du prélat, partirent les maîtres d'hôtel de leurs places, le premier fit une révérence bien basse au deuil, le bâton noir en la main, puis s'en alla devant le prélat qui fesoit l'office, auquel il fit une pareille révérence sans baiser l'offrande, et le prélat lui donna sa bénédiction, puis s'en revint en sa place, son bâton à la main.

Après partit le second maître d'hôtel qui fit le semblable, après le troisième et le quatrième aussi. Après marchoient les officiers, par ordre, comme ils étoient venus à l'église, et firent pareilles révérences au deuil et au prélat, leurs offices en leurs mains, sans baiser l'offrande et s'en retournèrent à leurs places jusqu'à la fin du service, et attendirent l'un après l'autre, à partir que chacun d'eux en son ordre fut revenu en sa place.

Après lesdits officiers, un des maîtres des cérémonies fit une révérence bien basse au premier grand deuil, une chandelle de cire vierge d'une livre en la main, brûlante, à laquelle il avoit fiché par le milieu un écu soleil, puis fit au premier meneur une pareille révérence, lequel meneur partit de sa place et vint prendre le premier deuil en sa place, et le mena jusqu'au prélat officiant, les maîtres des cérémonies derrière eux avec lesdits cierges, et après que le premier grand deuil eut baisé l'offrande, lesdits maîtres des cérémonies baillèrent icelle chandelle audit deuil qui la bailla au chapelain du prélat à ce député, et lui demeura puis s'en retournèrent lesdits deuil et meneurs en leur siège icelui deuil ramené.

Après, vint prendre le maître des cérémonies une autre chandelle pareille à l'autre, et un écu fiché comme dessus, puis vint faire une révérence bien basse au second deuil, puis à son meneur, lequel meneur partit de sa place et vint quérir ledit second deuil et le mena à l'offrande comme dessus, et lui de retour, on les conduisit chacun en sa place, ensuite le maître des cérémonies vint quérir les autres du grand deuil, chacun en leur ordre, qui firent chacun comme les sus nommés. Après que les six du grand deuil eurent offert, le provincial des Cordeliers vint faire son sermon fort dévot et pitoyable à émouvoir les cœurs du peuple, de prier Dieu pour l'âme dudit défunt seigneur de Pienne.

Item après le requiescat in pare de ladite messe, les quatre maîtres d'hôtel, deux à deux avec leurs bâtons, marchoient après lesdits maîtres des cérémonies autour de la fosse, après, les offices chacun en leur ordre, après, le corps qui étoit porté par lesdits gentilshommes et en pareil ordre qu'il avoit été porté à l'église.

Après marchoit le deuil avec les meneurs et le prélat.

Dès que le corps fut dans la fosse, le premier maître d'hôtel jeta son bâton dedans ladite fosse, le deuxième, le troisième et le quatrième semblablement, et prirent chacun de l'eau bénite et la jetèrent sur ladite fosse, après, le porteur de guidon mit son guidon sur ladite fosse en travers, prit de l'eau bénite et la jeta dessus.

Après, le porteur d'enseigne fit le semblable, et ainsi des autres, après, l'ordre de la croix fut mis en l'étui et ne fut plus porté.

Après, ledit grand deuil fit une grande révérence bien bas, prit de l'eau bénite et la jeta sur la fosse.

Après, en tel ordre que l'on étoit venu en l'église, chacun s'en retourna au château, suivant la croix de la paroisse et l'eau bénite, c'est à savoir :

Les Minimes les premiers, après les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Carmes, les sept paroisses, les prélats, les quatre maîtres d'hôtel, sans bâtons, les porteurs d'offices sans rien rapporter, et un à un, comme ils étoient allés.

Après, les porteurs du corps, les valets de chambre et les deux médecins.

Après le deuil un à un, avec les meneurs.

Après, les chevaliers, capitaines et autres gentilshommes.

Puis, chacun se retira aux salles préparées pour le diner qui fut fait aux dépens dudit feu seigneur, lequel diner fut ordonné par les maîtres d'hôtel, qui fut comme il en suit :

Premier, quatre salles quatre cuisines :

La première salle tendue de deuil pour les prélats, le deuil, les chevaliers et capitaines, servis à une table de dix plats, et tout de la première cuisine.

La deuxième salle pour les seigneurs gentilshommes, une table de seize plats, servie de la deuxième cuisine.

La troisième salle pour les dames et demoiselles, deux tables de sept plats chacune, servies de la troisième cuisine.

La quatrième salle pour les gens d'église, justiciers, officiers, en trois tables de dix plats chacune, servies de la quatrième cuisine, et à chacune table trois maîtres d'hôtel et des aides, deux cuisiniers et des aides, deux sommeliers et des aides, à servir les vaisselles de cuisine et de buffet et sans empêchement les uns des autres.

Pour le coucher desdits seigneurs, les maîtres d'hôtel avoient chacun leur quartier dans le château pour les faire servir par leurs officiers, pourquoi il n'y eut nulle confusion en cela, ni en toutes les autres choses susdites.

Tous ceux qui vinrent aux service et enterrement dudit feu seigneur ont été défrayés de tout, la maison ouverte, tous ceux qui demandoient viande crue et cuite, pain, vin et autres vivres, n'étoient pas refusés.

Et après le diner, qui fut fait à loisir et bien servi, furent dites grâces par Monseigneur de Beauvais.

Après, plusieurs chevaliers et seigneurs s'en retournèrent chacun en leur logis.

Chaque homme d'église qui dit messe ce jour-là pour ledit feu seigneur eut chacun cinq sols qui furent au nombre de six cent vingt-deux messes en ce jour.

Fut faite une aumône générale de pain et d'argent qui monta à treize muids de bled et neuf vingt livres d'argent, et à chacun pauvre fut donné six deniers et un pain de deux deniers tournois qui ont été au nombre de six mille pauvres.

Après, a été ordonné un annuel service solennel, vigiles, commandaces et haute messe à diacre et sous diacre, chantées en l'église de Maignelay, et deux basses messes par chacune semaine fondées à toujours à l'intention dudit feu seigneur et de madame de Pienne, sa compagne. Ainsi sont finis les jours et funérailles du bon chevalier sans reproches, le seigneur de Pienne et de Maignelay, auquel Dieu fasse merci et pardon. Amen.

[Transcription par Jean-Luc Deuffic]

Sources : =====

- article de Patrick Ansar dans la *Revue Française de Généalogie* n°1 (avril-mai 1979)
- RP Anselme III page 912 et suivantes
- *Les hommes illustres du département de l'Oise* page 546 et suivantes
- *Encyclopédie méthodique par une société de gens de lettres, de savans et d ...*
- *Bulletin de la Commission archéologique du diocèse de Beauvais*, II, Beauvais, 1847, p. 51-64

Lien de parenté : =====

Louis de Halluin (†1519)
Jean de Halluin
Louis de Halluin (†1555)
Françoise de Halluin (†1592)
Anne-Antoine de Gouy (†1643)
François de Gouy, *marquis de Cartigny* (1610-1688)
François de Gouy, *marquis de Cartigny, comte d'Arsy* (1656-1727)
Michel de Gouy, *marquis d'Arsy* (1687-1746)
Louis de Gouy, *marquis d'Arsy* (1717-1790)
Monique de Gouy (1749-1823)
Arsène, comte O'Mahony (1787-1858)
Maurice comte O'Mahony (1849-1920)